

DEPARTEMENT DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
Route d'Uzès
30500 SAINT-AMBROIX

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 20 septembre 2021
Date d'affichage : 20 septembre 2021
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 29
Nombres de procurations : 5
Nombre de voix exprimées : 34

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes, à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (29) : Jean-Paul ANDRÉ - Jérôme BASSIER – Wladimir BERNARD - Olga BOFILL - Bernard BONNEFOY - Florence BOUIS - Didier CAYRON – Frédérique CAZALET - Henri CHALVIDAN - Jean-Pierre CHARPENTIER - Bruno CLEMENCON - Geneviève COSTE – Thierry DAUBLON - Patrick DUMAS – Jean-François FLANDIN - Cyril GILLES – Denis GUILLAUME – Jean-Marie ITIER – Yolande LASIA – Marie-Hélène MALBOS - Olivier MARTIN - Sylvette MOLIERES – Jacques MOLLE - Jean-Christophe PAYAN - Daniel PIALET – Bernard PORTALES - Guy SILHOL - Georges VERCOUTERE – Micheline WIEREPANT.

Pouvoirs (5) :

Jean-Pierre DE FARIA a donné pouvoir à Bernard BONNEFOY
Christelle ROUSSEL a donné pouvoir à Frédérique CAZALET
Jean-Marie COSTE a donné pouvoir à Thierry DAUBLON
Christine ROUX a donné pouvoir à Marie-Hélène MALBOS
Claude VIGOUROUX a donné pouvoir à Jacques MOLLE

Excusés : Jean-Pierre DE FARIA, Christelle ROUSSEL, Edouard CHAULET, Jean-Marie COSTE, Christine ROUX, Claude VIGOUROUX

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Sylvette MOLIERES.
Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 15 juin 2021.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°124-2021

OBJET : CONVENTION « ENTENTE DECHETS »

Sur proposition du Président,

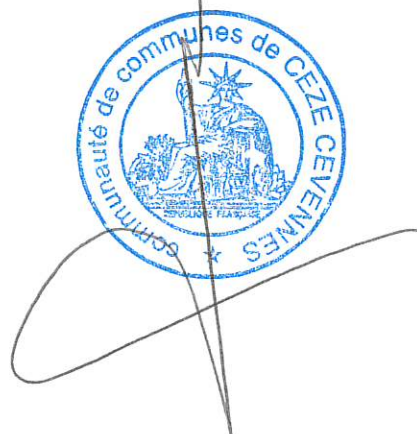
Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20210928-28092021_124-DE
Reçu le 30/09/2021

- **AUTORISE** : Monsieur le Président à signer la convention d'Entente entre EPCI pour l'optimisation de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers du Gard

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Olivier MARTIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt Préfecture de Nîmes
le : 30 septembre 2021
et publication ou notification
du : 1er octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20210928-28092021_124-DE
Reçu le 30/09/2021